

CERTIFICAT DE PARENTE

Mr Jean-Marie AVELIN
 Elevage Beauceron Family
 1142 chemin de Leret
 31620 Bouloc
 France

La vérification de parenté a été réalisée entre le descendant et les reproducteurs suivants :

	Nom	Identification (puce ou tatouage)	N° de prélèvement	Probabilité de maternité ou de paternité
descendant	Drew	250269602268 518	161354	-
femelle	A'Gex dit Jess	250 269 800 800 265	155362	99%
mâle	Busco	250269600742004	146872	99%

Le descendant **Drew** est compatible génétiquement à 99% avec la femelle et le mâle

Résultat établi le 04/07/08 par :

Dr Delphine DELATTRE
 Docteur en génétique



EMPREINTE GENETIQUE ET VERIFICATION DE PARENTE

Le présent certificat de parenté est valable en association avec les certificats d'identité génétique des parents et du chiot.

L'empreinte génétique d'un chien correspond à la combinaison allélique de marqueurs génétiques appartenant au panel ISAG 2006 (voir le certificat d'identité génétique de chaque chien). A chaque marqueur génétique, le chien possède deux allèles symbolisés par une lettre (de A à Z), un allèle est transmis par la mère, l'autre allèle est transmis par le père.

La parenté est vérifiée si la totalité des marqueurs génétiques du chiot sont compatibles avec ceux des parents: pour chaque marqueur, un allèle du chiot doit être présent chez la mère, l'autre allèle doit être présent chez le père. La parenté est exclue si l'incompatibilité entre les parents et le chiot concerne plus de deux marqueurs génétiques. L'incompatibilité d'un à deux marqueurs peut être due à un événement rare de mutation et ne permet pas d'exclure la parenté.

GENETIC PROFILE AND PARENTAGE VERIFICATION

The present parentage certificate is valid with genetic certificates of puppy and parents.

The dog genetic profile corresponds to an allelic combination of microsatellites markers of the ISAG 2006 panel (see the genetic identity certificate of each dog). To each genetic marker, the dog presents two alleles, symbolized by a letter (from A to Z), one allele is transmitted by the mother, and the other one by the father.

The parentage is verified if all genetic markers of the puppy are compatible with those of the parents: for each marker, one allele of the puppy must be present in the mother's genetic profile, the other one must be present in the father's genetic profile. A parentage is excluded if more than two markers are not compatible between the puppy and the parents. The incompatibility of one to two markers is possibly due to a rare mutation event and is not sufficient for excluding parentage.

